

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
5 – 2023 / N°8**

**SEANCE du 26 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0  
Date de la convocation : 19.09.2023

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt- six septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale.**

**Absents excusés :**

**REBOUL Grégory donne procuration à BONNET Annick  
ROUZET Christelle donne procuration à LAMBERT Daniel  
MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé  
LASSAGNE Cécile donne procuration à BROCHIER Nicolas  
VIAL Anne- Claire donne procuration à DESPEYSSE Jocelyne**

**Objet : Acquisition de la maison et de la chapelle de la famille MERCX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une proposition a été faite par la famille MERCX de nous vendre leur maison dans la rue Léon Vache cadastrée G n° 93, la G n°85 (petit jardin et escalier extérieur) ainsi que l'ancienne chapelle au premier étage, au-dessus d'une partie de la parcelle cadastrée G n°88 à un prix de 20 000 € hors frais de notaire.

La famille Mercx ayant acheté en 1962, ne peuvent plus garder cette maison secondaire du fait de leur âge, ils ont décidé faire une proposition à la Commune de St.Gervais s/R, au-dessous de la valeur du bien avec la condition, que la Chapelle reste comme Patrimoine à la Commune. Celle- ci a été rénové par la restauration de la toiture en 2006.

Le bureau propose d'accepter cette offre en dessous du marché, de signer un compromis de vente et de conserver la chapelle comme patrimoine communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Accepte** de signer un compromis de vente avec M. et Mme MERCX Josef pour l'acquisition de son bien à un prix de 20 000 € hors frais de notaire et de conserver la chapelle comme patrimoine communal.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 5-2023/ N°7**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 17.10.2023

Le Maire,  
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 17.10.2023  
Et de la réception en Préfecture le 17.10.2023

Le Maire